

Débats des Communes

TROISIÈME SESSION—DIXIÈME PARLEMENT

CHAMBRE DES COMMUNES.

Jeu'di, 22 novembre 1906.

Après avoir été prorogé d'une date à l'autre jusqu'au 22 novembre 1906, le Parlement s'est assemblé aujourd'hui pour l'expédition des affaires.

M. L'ORATEUR ouvre la séance à 3 heures.

M. L'ORATEUR : J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu de M. le secrétaire de Son Excellence le Gouverneur général, la lettre suivante :

Ottawa, 21 novembre 1906.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle des séances du Sénat pour ouvrir la troisième session du dixième parlement du Canada le jeudi, 22 courant, à trois heures.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. HANBURY-WILLIAMS, Col.,
Secrétaire du Gouverneur général.

Le message suivant est transmis par M. le gentilhomme huissier de la Verge Noire :

Monsieur l'Orateur, Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence les membres de la Chambre se rendent dans la salle des séances du Sénat.

PETITION D'ELECTIONS—JUGEMENT DE LA COUR SUPREME.

M. L'ORATEUR : J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu du registraire de la cour suprême du Canada une copie certifiée du jugement et du rapport de ce tribunal dans l'appel de l'élection d'un représentant pour la division électorale de Shelburne-et-Queen's, de même que le rapport de l'honorable sir Robert L. Weatherbe et de l'honorable Benjamin Russell, juges du tribunal de première instance au même sujet et aux termes duquel l'élection est annulée.

Conformément au chapitre 9, article 46 des statuts révisés, j'ai adressé mon mandat à M. le greffier de la couronne en chancelle-

rie, lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour ladite division électorale.

J'ai aussi l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu du registraire de la cour suprême du Canada une copie certifiée du jugement et du rapport de ce tribunal dans l'appel de l'élection d'un représentant pour la division électorale de Montréal, Sainte-Anne, aux termes duquel le jugement du tribunal de première instance annulant l'élection est confirmé.

Conformément au chapitre 9, article 46 des statuts révisés, j'ai adressé mon mandat à M. le greffier de la couronne en chancellerie lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour ladite division électorale.

J'ai aussi l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu du registraire de la cour suprême du Canada des copies certifiées des jugements et des décisions du même tribunal au sujet des appels des décisions des juges des tribunaux inférieurs relatifs à la division électorale d'Halifax et aux termes desquels lesdits appels furent accordés et les décisions des juges des tribunaux inférieurs renversées et rejetées.

VACANCES.

M. L'ORATEUR : J'ai aussi l'honneur d'informer la Chambre que pendant les vacances, j'ai reçu de divers députés avis que les sièges des membres suivants étaient devenus vacants, savoir :

Le siège de M. Camille Piché, député de la division Sainte-Marie, de Montréal, démissionnaire ;

Le siège de L. T. Bland, député de Bruce-nord, décédé ;

Le siège de l'honorable Charles Fitzpatrick, député de Québec-est, par suite de l'acceptation d'une charge lucrative de la couronne, à savoir la position de juge en chef de la cour suprême du Canada ;

Le siège de L. Philippe Demers, député de Saint-Jean-et-Iberville, par l'acceptation d'une charge lucrative de la couronne.

J'ai en conséquence adressé mon mandat à M. le greffier de la couronne en chancellerie lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour ladite division électorale.